



REXEL

un monde d'énergie

Etats financiers consolidés  
intermédiaires au 31 mars 2018



Société anonyme  
au capital social de 1 516 715 885 euros  
Siège social : 13, boulevard du Fort de Vaux – CS 60002  
75017 Paris - France  
479 973 513 R.C.S. Paris

# États financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 mars 2018 (non audités)

# SOMMAIRE

Compte de résultat consolidé (non audité).....	2
Résultat global consolidé (non audité) .....	3
Bilan consolidé (non audité) .....	4
Tableau des flux de trésorerie consolidé (non audité) .....	5
Tableau de variation des capitaux propres consolidés (non audité) .....	6
Notes annexes aux états financiers consolidés .....	7
1.   Informations générales .....	7
2.   Principales méthodes comptables.....	7
3.   Information sectorielle .....	11
4.   Frais administratifs et commerciaux.....	12
5.   Autres produits et autres charges.....	12
6.   Charges financières nettes.....	13
7.   Impôt sur les bénéfices.....	13
8.   Résultats par action .....	14
9.   Avantages du personnel .....	14
10.   Endettement financier.....	15
11.   Juste valeur des instruments financiers .....	19
12.   Saisonnalité .....	19
13.   Litiges .....	19
14.   Evènements postérieurs à la période de reporting.....	19

## Compte de résultat consolidé (non audité)

		Période close le 31 mars	
		2018	2017 <sup>(1)</sup>
	(en millions d'euros)		
	Note		
Chiffre d'affaires	3	3 178,3	3 318,3
Coût des ventes		(2 383,0)	(2 482,8)
<b>Marge brute</b>		<b>795,3</b>	<b>835,5</b>
Frais administratifs et commerciaux	4	(674,3)	(695,6)
<b>Résultat opérationnel avant autres produits et charges</b>		<b>121,0</b>	<b>139,9</b>
Autres produits	5	1,2	0,3
Autres charges	5	(8,6)	(10,0)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>113,6</b>	<b>130,2</b>
Produits financiers		0,8	0,5
Coût de l'endettement financier		(18,7)	(22,8)
Frais financiers liés aux opérations de refinancement		0,0	(6,7)
Autres charges financières		(7,0)	(4,5)
<b>Charges financières (nettes)</b>	6	<b>(24,9)</b>	<b>(33,6)</b>
<b>Résultat net avant impôt</b>		<b>88,7</b>	<b>96,6</b>
Impôt sur le résultat	7	(28,0)	(33,5)
<b>Résultat net</b>		<b>60,7</b>	<b>63,1</b>
<b>Dont attribuable :</b>			
<i>aux actionnaires de la société mère</i>			
		60,7	63,3
<i>aux intérêts ne conférant pas le contrôle</i>			
		(0,0)	(0,2)
<b>Résultat net par action :</b>			
<i>Résultat de base par action (en euros)</i>			
	8	0,20	0,21
<i>Résultat dilué par action (en euros)</i>			
	8	0,20	0,21

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 2.2.1)

**Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.**

## Résultat global consolidé (non audité)

	(en millions d'euros)	Note	Période close le 31 mars	
			2018	2017 <sup>(1)</sup>
<b>Résultat net</b>			<b>60,7</b>	<b>63,1</b>
<b>Eléments destinés à être reclassés ultérieurement en compte de résultat</b>				
Profit / (perte) sur couvertures d'investissements nets à l'étranger			4,5	2,0
Effet d'impôt			(1,5)	(0,7)
<b>Sous-total</b>			<b>3,0</b>	<b>1,3</b>
Ecart de conversion			(71,0)	(17,2)
Effet d'impôt			5,5	3,4
<b>Sous-total</b>			<b>(65,6)</b>	<b>(13,7)</b>
Profit / (perte) sur couvertures de flux de trésorerie			2,3	0,5
Effet d'impôt			(0,8)	(0,2)
<b>Sous-total</b>			<b>1,5</b>	<b>0,3</b>
<b>Eléments non reclassables ultérieurement en compte de résultat</b>				
Gains / (pertes) actuariels(les) sur engagements de retraite et avantages assimilés		9	20,0	(22,1)
Effet d'impôt			(0,7)	1,2
<b>Sous-total</b>			<b>19,3</b>	<b>(20,8)</b>
<b>Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôt</b>			<b>(41,8)</b>	<b>(32,9)</b>
<b>Résultat global consolidé au titre de la période, net d'impôt</b>			<b>18,8</b>	<b>30,2</b>
<b>Dont attribuable :</b>				
aux actionnaires de la société mère			18,9	30,4
aux intérêts ne conférant pas le contrôle			(0,0)	(0,2)

- (1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 2.2.1)

**Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.**

## Bilan consolidé (non audité)

(en millions d'euros)	Note	Au 31 mars 2018	Au 31 décembre 2017 <sup>(1)</sup>
<b>Actifs</b>			
Goodwill		3 845,3	3 914,9
Immobilisations incorporelles		1 035,2	1 049,7
Immobilisations corporelles		268,6	272,0
Actifs financiers non courants		42,2	38,0
Actifs d'impôt différé		68,0	96,6
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>5 259,3</b>	<b>5 371,2</b>
Stocks		1 558,2	1 544,9
Créances clients		2 155,5	2 074,4
Créances d'impôt courant		39,9	48,1
Autres actifs		501,1	512,7
Actifs destinés à être cédés		13,5	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10.1	394,3	563,6
<b>Total des actifs courants</b>		<b>4 662,6</b>	<b>4 743,7</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>9 921,9</b>	<b>10 114,9</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		1 516,7	1 516,7
Prime d'émission		1 559,2	1 559,2
Réserves		1 100,3	1 079,5
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société</b>		<b>4 176,2</b>	<b>4 155,4</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle		2,1	2,2
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>4 178,4</b>	<b>4 157,6</b>
<b>Dettes</b>			
Dettes financières non courantes	10.1	2 249,9	2 450,5
Provisions pour retraites et avantages assimilés		288,1	319,9
Passifs d'impôt différé		144,8	172,8
Provisions et autres passifs non courants		56,1	56,3
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>2 738,8</b>	<b>2 999,6</b>
Dettes financières courantes	10.1	328,1	155,5
Intérêts courus	10.1	17,3	6,3
Dettes fournisseurs		1 949,5	2 034,8
Dettes d'impôt exigible		25,6	34,8
Autres dettes		684,1	726,3
<b>Total des passifs courants</b>		<b>3 004,7</b>	<b>2 957,7</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>5 743,5</b>	<b>5 957,3</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>9 921,9</b>	<b>10 114,9</b>

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 2.2.1)

*Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.*

## Tableau des flux de trésorerie (non audité)

	Note	Période close le 31 mars	
		2018	2017 <sup>(1)</sup>
<i>(en millions d'euros)</i>			
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Résultat opérationnel		113,6	130,2
Amortissements et dépréciations et mises au rebut d'actifs	4-5	28,8	29,8
Avantages du personnel		(11,8)	(4,9)
Variation des autres provisions		(1,1)	(6,6)
Autres éléments opérationnels sans effet sur la trésorerie		0,7	(0,4)
Intérêts payés		(21,2)	(25,7)
Impôt payé		(22,5)	(24,2)
<b>Flux de trésorerie des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>86,5</b>	<b>98,1</b>
Variation des stocks		(38,4)	(68,4)
Variation des créances clients		(104,4)	(99,4)
Variation des dettes fournisseurs		(67,1)	(140,7)
Variations des autres créances et autres dettes		(16,4)	(20,8)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>(226,3)</b>	<b>(329,2)</b>
<b>Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles</b>		<b>(139,8)</b>	<b>(231,1)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(24,0)	(25,8)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,9	0,3
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise		(0,2)	0,0
Variation des placements à long terme		(2,4)	(1,9)
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</b>		<b>(25,7)</b>	<b>(27,4)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Augmentation de capital		-	0,5
Ventes / (Achats) d'actions propres		1,0	1,6
Emission d'emprunts obligataires nette des coûts de transactions	10.2	-	295,8
Résiliation de swaps de taux d'intérêt qualifiés de couverture de juste valeur		-	0,5
Variation nette des facilités de crédit, des billets de trésorerie et autres dettes financières	10.2	81,6	116,8
Variation nette des financements reçus au titre des programmes de titrisation	10.2	(86,9)	(98,2)
Variation des dettes au titre des contrats de location-financement	10.2	(0,6)	(1,6)
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>		<b>(4,9)</b>	<b>315,4</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		563,6	619,3
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue		1,1	(0,1)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>394,3</b>	<b>676,1</b>

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 2.2.1)

**Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.**

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés (non audité)

(en millions d'euros)

	Capital social	Prime d'émission	Résultats accumulés non distribués	Réserve de conversion	Réserve de couverture des flux de trésorerie futurs	Revalorisation de la dette nette de pension	Total attribuable aux actionnaires de la société mère	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Pour la période close le 31 mars 2017</b>									
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (publié)</b>	<b>1 514,5</b>	<b>1 561,2</b>	<b>1 303,1</b>	<b>185,5</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(185,6)</b>	<b>4 378,1</b>	<b>5,2</b>	<b>4 383,3</b>
Effet du changement de méthode comptable relatif à l'application de la norme IFRS 15	-	-	(3,0)	-	-	-	(3,0)	-	(3,0)
Effet du changement de méthode comptable relatif à l'application de la norme IFRS 9	-	-	(3,0)	-	-	-	(3,0)	-	(3,0)
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 <sup>(1)</sup></b>	<b>1 514,5</b>	<b>1 561,2</b>	<b>1 297,1</b>	<b>185,5</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(185,6)</b>	<b>4 372,1</b>	<b>5,2</b>	<b>4 377,3</b>
Résultat net	-	-	63,3	-	-	-	63,3	(0,2)	63,1
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(12,4)	0,3	(20,8)	(32,9)	-	(32,9)
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>63,3</b>	<b>(12,4)</b>	<b>0,3</b>	<b>(20,8)</b>	<b>30,4</b>	<b>(0,2)</b>	<b>30,2</b>
Augmentation de capital	0,2	0,3	-	-	-	-	0,5	-	0,5
Paiements fondés sur des actions	-	-	(0,6)	-	-	-	(0,6)	-	(0,6)
Cessions / (achats) d'actions propres	-	-	1,4	-	-	-	1,4	-	1,4
<b>Au 31 mars 2017 <sup>(1)</sup></b>	<b>1 514,7</b>	<b>1 561,5</b>	<b>1 361,3</b>	<b>173,1</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(206,5)</b>	<b>4 403,9</b>	<b>5,0</b>	<b>4 408,9</b>
<b>Pour la période close le 31 mars 2018</b>									
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>1 516,7</b>	<b>1 559,2</b>	<b>1 287,5</b>	<b>(20,1)</b>	<b>2,6</b>	<b>(190,5)</b>	<b>4 155,4</b>	<b>2,2</b>	<b>4 157,6</b>
Résultat net	-	-	60,7	-	-	-	60,7	(0,0)	60,6
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(62,6)	1,5	19,3	(41,8)	-	(41,8)
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>60,7</b>	<b>(62,6)</b>	<b>1,5</b>	<b>19,3</b>	<b>18,9</b>	<b>(0,0)</b>	<b>18,8</b>
Distribution de dividendes en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	0,9	-	-	-	0,9	-	0,9
Cession de participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions / (achats) d'actions propres	-	-	1,0	-	-	-	1,0	-	1,0
<b>Au 31 mars 2018</b>	<b>1 516,7</b>	<b>1 559,2</b>	<b>1 350,1</b>	<b>(82,7)</b>	<b>4,1</b>	<b>(171,2)</b>	<b>4 176,2</b>	<b>2,1</b>	<b>4 178,4</b>

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 2.2.1)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## Notes annexes

### 1. | INFORMATIONS GÉNÉRALES

La société Rexel a été créée le 16 décembre 2004. Ses actions sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris depuis le 4 avril 2007. Le groupe comprend Rexel et ses filiales (« le Groupe » ou « Rexel »).

L'activité du Groupe s'exerce principalement dans le secteur de la distribution professionnelle de matériel électrique basse tension et courants faibles. Il s'adresse à une variété étendue de clients et marchés dans le domaine de la construction, de l'industrie et des services. L'offre de produits comprend les équipements d'installation électrique, les conduits et câbles, les produits d'éclairage, de sécurité et communication et de génie climatique, l'outillage, ainsi que les produits blancs et bruns. Le Groupe exerce principalement son activité en Europe, en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) et dans la zone Asie-Pacifique (principalement en Australie, Nouvelle-Zélande et en Chine).

### 2. | PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### 2.1 | Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés (désignés ci-après comme « les états financiers résumés ») couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2018 et ont été établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces états financiers résumés sont également conformes aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et applicables au 31 mars 2018. En particulier, les états financiers résumés ont été préparés conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. En application de celle-ci, seule une sélection de notes explicatives est incluse dans les présents états financiers résumés. Ces notes doivent être lues en complément des états financiers consolidés du Groupe établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et inclus dans le document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 4 avril 2018 sous le numéro D.18-0263.

Les normes IFRS 15 et IFRS 9 ont été appliquées pour la première fois dans ce jeu de comptes intermédiaires. Les changements significatifs de principes et méthodes comptables sont décrits en note 2.2.1.

Le référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne ([https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/law-details\\_fr](https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/law-details_fr)).

Les présents états financiers résumés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 26 avril 2018.

#### 2.2 | Préparation des états financiers

Les états financiers résumés au 31 mars 2018 sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au dixième de million le plus proche sauf indication contraire. Les totaux et sous-totaux présentés dans les états financiers consolidés sont calculés en milliers d'euros et arrondis ensuite au dixième de million le plus proche. Par conséquent, les montants peuvent ne pas s'additionner en raison des arrondis.

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2017 et décrits dans les notes aux états financiers consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, à l'exception des nouvelles normes et interprétations présentées en note 2.2.1.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction d'exercer des jugements, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un effet sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées régulièrement. L'effet des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

##### **2.2.1 | Changements de méthode - amendements des normes IFRS**

Le Groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 2.2.1.1) et IFRS 9 « Instruments financiers » (voir note 2.2.1.2).

D'autres nouveaux amendements, tels que des amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » et l'interprétation IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée », sont appliqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 mais n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers du Groupe.

### 2.2.1.1. | IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients »

La norme IFRS 15 prévoit que le chiffre d'affaires est reconnu pour le montant qui reflète les encaissements que la société s'attend à recevoir en échange de la livraison de biens ou services. Cette nouvelle norme sur le revenu remplace IAS 18 « Produits des activités ordinaires »,

Le Groupe a appliqué IFRS 15 selon la méthode rétrospective sans recourir aux mesures de simplification autorisées par la norme. L'effet cumulatif de la première application de la norme a été comptabilisé à la date initiale d'application (1<sup>er</sup> janvier 2017). Par conséquent, l'information présentée pour l'année 2017 a été retraitée conformément aux exigences de la norme IFRS 15.

L'application de la norme IFRS15 a eu un effet limité sur la reconnaissance du chiffre d'affaires. Selon les principes de l'IAS 18, le Groupe comptabilisait le chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens étaient transférés à l'acheteur, ce qui était généralement le cas lorsque la livraison ou l'expédition avait eu lieu. Selon la norme IFRS 15, le chiffre d'affaires est reconnu au moment où le contrôle des marchandises est transféré à l'acquéreur, en l'occurrence lorsque la livraison ou l'expédition est effective.

L'adoption d'IFRS 15 s'est traduite par une baisse des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de 3,0 millions d'euros.

En base annuelle, les impacts de l'application de la norme IFRS 15 sur le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>Publié</u>	<u>Ajustements</u>	<u>IFRS 15 retraité</u>
Chiffre d'affaires	13 310,1	(22,7) <sup>(1)</sup>	13 287,4
Coût des ventes	(10 045,9)	34,8 <sup>(2)</sup>	(10 011,1)
<b>Marge brute</b>	<b>3 264,2</b>	<b>12,1</b>	<b>3 276,4</b>
Frais administratifs et commerciaux	(2 688,9)	(12,3) <sup>(3)</sup>	(2 701,2)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>322,3</b>	<b>(0,2)</b>	<b>322,1</b>
<b>Résultat net avant impôt</b>	<b>176,4</b>	<b>0,1</b>	<b>176,5</b>
Impôt sur le résultat	(71,5)	(0,4)	(71,9)
<b>Résultat net</b>	<b>104,9</b>	<b>(0,3)</b>	<b>104,7</b>

(1) Selon IFRS 15, le chiffre d'affaires a été ajusté de (22,7) millions d'euros, dont (34,0) millions d'euros relatifs aux ventes directes pour lesquelles le Groupe est réputé agir comme un agent <sup>(2)</sup> et 9,9 millions d'euros liés aux frais de port facturés aux clients présentés antérieurement en diminution des frais administratifs et commerciaux (voir <sup>(3)</sup>).

(2) Reflète principalement l'ajustement relatif aux ventes directes représentatives d'accords avec les clients au terme desquels le Groupe mandate, sur la base d'un bon de commande du client adressé à Rexel, un fournisseur tiers pour expédier des produits chez le client sans que ces dernières ne transitent par les entrepôts du Groupe. Les ventes directes représentent environ 20% du chiffre d'affaires de Rexel. Selon les principes de l'IAS 18 basés sur l'analyse des risques et avantages, le Groupe porte notamment le risque de crédit des créances attachées à ces ventes directes et agit par conséquent comme principal, ce qui le conduit à comptabiliser la valeur brute de ces ventes en chiffre d'affaires. IFRS 15 passe d'une approche fondée sur les risques et avantages à une approche fondée sur le transfert de contrôle. Dans la plupart des ventes directes, le Groupe est responsable vis-à-vis du client du traitement de sa commande et il en détermine le prix. Il obtient le contrôle des marchandises au moment où elles sont enlevées par le transporteur chez le fournisseur tiers mais ne transfère pas le contrôle avant qu'elles ne soient livrées dans l'entrepôt du client. Rexel porte le risque d'inventaire durant le transfert des marchandises et le risque de retour consécutif à la livraison. Dans un nombre limité de cas où ces conditions ne sont pas remplies, le Groupe est réputé agir comme un agent et comptabilise une commission représentant la différence entre le montant facturé au client et celui facturé par le fournisseur.

(3) Reflète essentiellement le reclassement lié aux frais de port facturés aux clients, qui étaient antérieurement nettés avec les coûts de transport classés dans les frais administratifs et commerciaux en application d'IAS 18. Ces services étant considérés comme une obligation de performance de Rexel sont désormais classés en chiffre d'affaires en application de la norme IFRS 15.

Pour la période close le 31 mars 2017, les impacts de l'application de la norme IFRS 15 sur le compte de résultat consolidé sont présentés dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Publié	Ajustements	IFRS 15 retraité
Chiffre d'affaires	3 323,1	(4,8)	3 318,3
Coût des ventes	(2 490,8)	8,0	(2 482,8)
<b>Marge brute</b>	<b>832,3</b>	<b>3,2</b>	<b>835,5</b>
Frais administratifs et commerciaux	(692,7)	(2,9)	(695,6)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>129,8</b>	<b>0,4</b>	<b>130,2</b>
<b>Résultat net avant impôt</b>	<b>96,1</b>	<b>0,5</b>	<b>96,6</b>
Impôt sur le résultat	(33,3)	(0,1)	(33,5)
<b>Résultat net</b>	<b>62,8</b>	<b>0,4</b>	<b>63,1</b>

### 2.2.1.2. | IFRS 9 « Instruments financiers »

La norme IFRS 9, qui remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » traite de la classification et de l'évaluation, ainsi que de la dépréciation et de la comptabilité de couverture des actifs et passifs financiers.

La norme IFRS 9 reprend largement les principes de classification et d'évaluation des passifs financiers contenus dans la norme IAS 39. En conséquence, l'application des principes de classification et d'évaluation prévus par la norme IFRS 9 n'a pas eu d'impact significatif au bilan ou dans les capitaux propres du Groupe.

En ce qui concerne la dépréciation des actifs financiers, comprenant les créances clients, le modèle préconisé par la norme IFRS 9 est fondé sur les pertes attendues, alors que la norme IAS 39 se basait sur les pertes reconnues. Le Groupe a appliqué la méthode simplifiée et enregistre la perte attendue sur la base des pertes historiques constatées sur les créances non échues ou dont le retard d'échéance est inférieur à 30 jours, qui ne faisaient pas l'objet de dépréciation lorsque la norme IAS 39 était appliquée. L'application de cette nouvelle méthode de dépréciation a eu pour effet de diminuer les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de 3,0 millions d'euros. Il n'y a pas eu d'effet sur le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et sur celui de la période close le 31 mars 2017.

Concernant la comptabilité de couverture, les principes généraux de comptabilisation des couvertures efficaces ne sont pas modifiés par IFRS 9. En conséquence, aucun effet n'a été constaté dans les états financiers consolidés.

### 2.2.2 | Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure approuvées par l'Union européenne

Les normes suivantes ont été publiées par l'IASB et ont été approuvées par l'Union européenne mais ne sont pas encore applicables :

- Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme IFRS 16 « contrats de location » qui représente une évolution majeure dans la comptabilisation des contrats de location. La norme prévoit un modèle unique de comptabilisation chez le preneur qui nécessite de reconnaître les actifs et passifs pour tous les contrats de location à l'exception de ceux d'une durée inférieure à 12 mois ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur. A la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur constate une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers et un actif représentant le droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat. Pendant cette durée, il doit présenter séparément la charge d'intérêts relative à la dette de loyers de la charge d'amortissement du droit d'utilisation. Si un événement particulier survient (i.e. révision de la durée du contrat, changement des loyers variables basés sur un taux ou un index), le preneur doit réévaluer la dette en contrepartie du droit d'utilisation constaté à l'actif. IFRS 16 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et autorise les preneurs à choisir entre la méthode rétrospective et l'approche rétrospective simplifiée.

Cette nouvelle norme devrait avoir un effet significatif sur la situation financière de Rexel et sa performance, dès lors que le Groupe a conclu des contrats de location pour la plupart des sites de son réseau d'agences commerciales, de ses centres logistiques et de ses bâtiments administratifs. Le Groupe a entrepris le recensement des contrats de locations des entités du périmètre et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Par ailleurs, Rexel a retenu un logiciel de traitement des contrats de location en conformité avec les spécifications d'IFRS 16. Sa mise en œuvre devrait être effective dès 2019. Lors de la première application, le Groupe n'a pas encore choisi s'il appliquerait la méthode rétrospective ou l'approche rétrospective simplifiée, qui consiste à reconnaître l'effet cumulé à la date de la première application au 1<sup>er</sup> janvier 2019, sans information comparative pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

### **2.2.3 | Normes et interprétations publiées par l'IASB et par le Comité d'Interprétation des normes internationales d'Information Financière (IFRIC) et non encore approuvées par l'Union européenne**

Les normes et interprétations suivantes ont été publiées par l'IASB et par l'IFRIC, mais ne sont pas encore approuvées par l'Union européenne. Leur effet éventuel sur le Groupe est en cours d'analyse :

- Le 7 juin 2017, le Comité d'Interprétation de la Fondation IFRS a publié l'interprétation IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux ». Cette interprétation clarifie l'application d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. Elle précise particulièrement :
  - si le traitement de l'incertitude fiscale doit s'effectuer de façon globale ou séparée ;
  - les hypothèses à retenir relatives à l'examen des traitements fiscaux par les administrations fiscales ;
  - comment une entité détermine le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases d'imposition, les déficits reportables, les crédits d'impôt non utilisés et les taux d'imposition ;
  - qu'une entité doit réévaluer ses jugements et ses estimations en cas de changement dans les faits et circonstances.

IFRIC 23 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec une application anticipée possible.

- Le 12 octobre 2017, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 9 intitulé « Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative » pour autoriser la méthode du coût amorti en cas d'instruments contenant une clause de paiement anticipé lorsque l'exercice de celle-ci entraîne un remboursement inférieur à la somme du principal et des intérêts (ou en juste valeur par le résultat global en fonction du *business model*).
- Le 12 décembre 2017, l'IASB a publié le cycle d'amélioration des normes IFRS 2015-2017, contenant quelques amendements aux IFRS et notamment :
  - IAS 12 « Impôts sur le résultat » : les amendements indiquent que les conséquences fiscales des distributions de dividendes doivent être reconnues dans le compte de résultat quelle que soit l'origine de l'impôt sur les distributions.
  - IAS 23 « Coûts d'emprunt » : les amendements précisent que si un emprunt demeure après que l'actif y afférent soit disponible pour son utilisation prévue ou sa cession, alors cet emprunt est considéré comme partie des ressources générales affectées au calcul du taux de capitalisation des emprunts.

Ces amendements sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### 3. | INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à disposition de la direction pour analyser les résultats de l'activité du Groupe. La structure de cette information est organisée par zone géographique selon l'organisation interne du Groupe.

Selon cette organisation, les secteurs opérationnels présentés sont les suivants : l'Europe, l'Amérique du Nord et la zone Asie-Pacifique.

Le reporting financier du Groupe est revu mensuellement par le Directeur Général agissant en tant que principal décideur opérationnel.

Informations par secteur géographique pour les périodes closes les 31 mars 2018 et 2017

2018 (en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Total des secteurs opérationnels	Holdings et autres éléments de réconciliation	Total consolidé
<b>Période close le 31 mars</b>						
Chiffre d'affaires hors groupe.....	1 822,4	1 071,8	284,1	<b>3 178,3</b>	-	<b>3 178,3</b>
EBITA ..... <sup>(1)</sup>	97,7	31,0	3,6	<b>132,3</b>	(6,9)	<b>125,4</b>
<b>Au 31 mars</b>						
Besoin en fonds de roulement .....	761,1	660,4	157,2	<b>1 578,7</b>	(9,6)	<b>1 569,1</b>
Goodwill .....	2 373,1	1 331,4	140,9	<b>3 845,3</b>	-	<b>3 845,3</b>
<hr/>						
2017 <sup>(2)</sup> (en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Total des secteurs opérationnels	Holdings et autres éléments de réconciliation	Total consolidé
<b>Période close le 31 mars</b>						
Chiffre d'affaires hors groupe.....	1 826,4	1 186,5	305,4	<b>3 318,3</b>	-	<b>3 318,3</b>
EBITA ..... <sup>(1)</sup>	112,3	36,1	(1,5)	<b>147,0</b>	(2,1)	<b>144,8</b>
<b>Au 31 décembre</b>						
Besoin en fonds de roulement .....	668,7	616,9	121,3	<b>1 406,9</b>	(36,9)	<b>1 369,9</b>
Goodwill .....	2 377,4	1 380,4	157,1	<b>3 914,9</b>	-	<b>3 914,9</b>

(1) L'EBITA est défini comme le résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises et avant les autres produits & autres charges.

(2) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 2.2.1)

La réconciliation de l'EBITA avec le résultat net avant impôt du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Période close le 31 mars	
	2018	2017 <sup>(1)</sup>
<b>EBITA</b> .....	<b>125,4</b>	<b>144,8</b>
Amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises.....	(4,4)	(4,9)
Autres produits et autres charges .....	(7,4)	(9,8)
Charges financières nettes .....	(24,9)	(33,6)
<b>Résultat net avant impôt</b> .....	<b>88,7</b>	<b>96,6</b>

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 2.2.1)

La réconciliation du total des actifs et passifs alloués avec le total des actifs du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 mars	Au 31 décembre
	2018	2017 <sup>(1)</sup>
Besoin en fonds de roulement .....	1 569,1	1 369,9
Goodwill .....	3 845,3	3 914,9
<b>Total des actifs et passifs alloués .....</b>	<b>5 414,4</b>	<b>5 284,8</b>
Passifs inclus dans le besoin en fonds de roulement .....	2 633,3	2 759,9
Intérêts courus à recevoir .....	2,0	1,0
Autres actifs non courants .....	1 346,0	1 359,7
Actifs d'impôt différé .....	68,0	96,6
Créances d'impôt courant .....	39,9	48,1
Actifs destinés à être cédés .....	13,5	-
Instruments dérivés .....	10,4	1,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	394,3	563,6
<b>Total des actifs du Groupe .....</b>	<b>9 921,9</b>	<b>10 114,9</b>

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 2.2.1)

#### 4. | FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

<i>(en millions d'euros)</i>	Période close le 31 mars	
	2018	2017 <sup>(1)</sup>
Charges de personnel .....	406,5	418,1
Charges d'occupation des locaux .....	69,9	73,0
Autres charges externes .....	163,3	166,4
Amortissements .....	24,0	24,9
Amortissements des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises .....	4,4	4,9
Créances irrécouvrables .....	6,2	8,4
<b>Total des frais administratifs et commerciaux .....</b>	<b>674,3</b>	<b>695,6</b>

(1) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 2.2.1)

#### 5. | AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

<i>(en millions d'euros)</i>	Période close le 31 mars	
	2018	2017
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles .....	0,4	0,0
Reprise de provisions non utilisées .....	0,4	0,1
Autres produits opérationnels .....	0,5	0,1
<b>Total des autres produits .....</b>	<b>1,2</b>	<b>0,3</b>
Charges de restructuration .....	(6,8)	(7,6)
Moins-values de cession d'immobilisations .....	(0,2)	(0,2)
Dépréciation des immobilisations corporelles .....	(0,4)	-
Frais connexes aux acquisitions dans le cadre des regroupements d'entreprises .....	-	(0,1)
Litiges .....	-	(1,6)
Autres charges opérationnelles .....	(1,3)	(0,5)
<b>Total des autres charges .....</b>	<b>(8,6)</b>	<b>(10,0)</b>

## 6. | CHARGES FINANCIÈRES NETTES

(en millions d'euros)	Période close le 31 mars	
	2018	2017 <sup>(1)</sup>
Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie .....	0,3	0,0
Produits d'intérêts sur les créances et prêts .....	0,5	0,4
<b>Total des produits financiers</b> .....	<b>0,8</b>	<b>0,5</b>
Charges d'intérêt sur la dette (comptabilisée au coût amorti).....	(19,8)	(24,5)
Produit (charge) d'intérêt sur les dérivés de taux d'intérêt.....	1,3	1,2
Variation de juste valeur des instruments dérivés de taux par le résultat .....	(0,2)	0,4
<b>Coût de l'endettement financier</b> .....	<b>(18,7)</b>	<b>(22,8)</b>
<b>Frais financiers liés aux opérations de remboursement</b> .....	<b>-</b>	<b>(6,7)</b> <sup>(2)</sup>
<i>Gain / (perte) de change</i> .....	(8,7)	3,1
<i>Variation de juste valeur des instruments dérivés de change par le résultat ..</i>	9,2	(1,6)
Résultat de change net.....	0,6	1,5
Charge nette sur engagements au titre des avantages du personnel .....	(2,1)	(2,5)
Charges financières diverses .....	(5,5)	(3,6)
<b>Autres charges financières</b> .....	<b>(7,0)</b>	<b>(4,6)</b>
<b>Charges financières nettes</b> .....	<b>(24,9)</b>	<b>(33,6)</b>

<sup>(1)</sup> Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 2.2.1)

<sup>(2)</sup> Relatifs au remboursement anticipé des obligations de 330 millions de dollars américains au taux de 5,25% à échéance 2020

## 7. | IMPOT SUR LES BENEFICES

La charge d'impôt sur le résultat au titre d'une période intermédiaire est calculée sur la base du taux d'impôt sur le résultat qui serait applicable au résultat total de l'exercice, c'est-à-dire en appliquant au résultat avant impôt de la période intermédiaire le taux effectif moyen attendu pour l'exercice 2018. Le taux effectif d'impôt, pour la période close le 31 mars 2018, s'établit à 31,6% comparé à 34,7% pour la période close le 31 mars 2017.

## 8. | RÉSULTATS PAR ACTION

Les informations sur les résultats et le nombre d'actions ayant servi au calcul du résultat de base et du résultat dilué sont présentées ci-dessous :

	Période close le 31 mars	
	2018	2017 <sup>(2)</sup>
<b>Résultat net revenant aux actionnaires de la Société</b> (en millions d'euros) .....	<b>60,7</b>	<b>63,3</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers) .....	301 792	301 557
Actions potentielles dilutives résultant du paiement du dividende en actions (en milliers).....	-	-
Actions potentielles non dilutives (en milliers) .....	545	741
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté des actions potentielles non dilutives</b> (en milliers) .....	<b>302 337</b>	<b>302 298</b>
<b>Résultat net par action</b> (en euros) .....	<b>0,20</b>	<b>0,21</b>
Actions potentielles dilutives (en milliers) .....	494	585
- dont options de souscription d'actions (en milliers) .....	-	-
- dont actions attribuées gratuitement (en milliers) .....	494	585
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté des actions potentielles dilutives</b> (en milliers) .....	<b>302 831</b>	<b>302 883</b>
<b>Résultat net dilué par action</b> (en euros) .....	<b>0,20</b>	<b>0,21</b>

(1) Le nombre d'actions potentielles dilutives ne tient pas compte des actions attribuées gratuitement dont l'attribution est soumise à des conditions de performance ou de marché non encore réalisées à la date de clôture.

(2) Retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (voir note 2.2.1)

## 9. | AVANTAGES DU PERSONNEL

Au 31 mars 2018, l'évaluation des régimes à prestations définies les plus importants ont été actualisés. Ils concernent les plans de retraite au Canada, en Suisse et au Royaume-Uni. Les écarts actuariels ont été estimés sur la base d'une analyse de la sensibilité des taux d'actualisation et des écarts entre le rendement réel et prévisionnel des fonds investis dans les plans de retraite.

Pour la période close le 31 mars 2018, le gain actuariel avant impôt constaté dans le résultat global s'est élevé à 20,0 millions d'euros (comparé à une perte de 22,1 millions d'euros au titre de la période close le 31 mars 2017). Ce gain résulte principalement de la hausse des taux d'actualisation au 31 mars 2018 par rapport aux taux utilisés au 31 décembre 2017, telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

Taux d'actualisation (en %)	Au 31 mars 2018	Au 31 décembre 2017	Au 31 mars 2017
Royaume-Uni	2,75	2,50	2,50
Canada	3,50	3,25	3,50
Suisse	0,75	0,50	0,50

## 10. | ENDETTEMENT FINANCIER

Cette note présente des informations sur l'endettement financier au 31 mars 2018. L'endettement financier inclut les dettes auprès d'établissements financiers portant intérêt, les emprunts et intérêts courus nets des coûts de transaction.

### 10.1 | Endettement financier net

Au 31 mars 2018, l'endettement financier net consolidé de Rexel s'élève à 2 183,9 millions d'euros et s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31 mars 2018			Au 31 décembre 2017		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Obligations senior .....	-	1 446,1	1 446,1	-	1 446,6	1 446,6
Titrisation .....	99,4	808,3	907,7	-	1 007,6	1 007,6
Emprunts auprès des établissements de crédit .....	12,6	1,6	14,1	12,1	1,8	13,9
Billets de trésorerie .....	89,7	-	89,7	41,7	-	41,7
Concours bancaires et autres emprunts .....	124,4	-	124,4	100,6	-	100,6
Location financement .....	6,4	13,4	19,8	6,2	14,3	20,5
Intérêts courus ..... (1)	17,3	-	17,3	6,3	-	6,3
Moins coûts de transaction .....	(4,4)	(19,4)	(23,8)	(5,1)	(19,7)	(24,7)
<b>Total dettes financières et intérêts courus .....</b>	<b>345,4</b>	<b>2 249,9</b>	<b>2 595,2</b>	<b>161,8</b>	<b>2 450,5</b>	<b>2 612,3</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....			(394,3)			(563,6)
Intérêts courus à recevoir .....			(2,0)			(1,0)
Dérivés de couverture adossés à la dette financière..... (2)			(15,0)			(6,5)
<b>Endettement financier net</b>			<b>2 183,9</b>			<b>2 041,2</b>

(1) dont intérêts courus sur les obligations pour un montant de 12,8 millions d'euros au 31 mars 2018 (2,5 millions d'euros au 31 décembre 2017)

(2) les dérivés de couverture adossés à la dette financière incluent les instruments de taux désignés comme couverture de juste valeur et des dérivés de couverture de change adossés à la dette financière.

#### 10.1.1 | Obligations

Au 31 mars 2018, la valeur comptable des obligations se détaille comme suit :

	Au 31 mars 2018				Au 31 décembre 2017			
	Nominal (en millions de devises)	Nominal (en millions d'euros)	Ajuste- ments de juste valeur (1)	Total	Nominal (en millions de devises)	Nominal (en millions d'euros)	Ajuste- ments de juste valeur (1)	Total
Obligations portant intérêt à 3,500% et remboursables en 2023	EUR 650,0	650,0	0,1	650,1	EUR 650,0	650,0	0,1	650,1
Obligations portant intérêt à 2,625% et remboursables en 2024	EUR 300,0	300,0	(1,8)	298,2	EUR 300,0	300,0	(1,2)	298,8
Obligations portant intérêt à 2,125% et remboursables en 2025	EUR 500,0	500,0	(2,2)	497,8	EUR 500,0	500,0	(2,4)	497,6
<b>TOTAL</b>		1 450,0	(3,9)	1 446,1		1 450,0	(3,4)	1 446,6

(1) Ajustement pour traduire les variations du taux d'intérêt sur une partie des obligations couvertes par des instruments dérivés de couverture de juste valeur (voir note 11)

### 10.1.2 | Programmes de titrisation des créances commerciales

Rexel gère plusieurs programmes de cession de créances commerciales, présentés dans le tableau ci-dessous, lui permettant d'obtenir des financements à un coût moindre que celui des emprunts obligataires ou bancaires.

Les spécificités des programmes de cession de créances du Groupe varient selon les pays considérés. Les filiales concernées restent en charge du recouvrement des créances après leur cession. Ces créances sont cédées à des entités « *ad hoc* », fonctionnant sans aucune intervention des filiales. Les entités « *ad hoc* » obtiennent le financement nécessaire à l'achat de celles-ci notamment par l'émission d'instruments de dette à court terme, comme des billets de trésorerie français ou du *commercial paper* américain ou canadien, notés par des agences de notation.

Ces programmes imposent le respect de certaines obligations contractuelles relatives à la qualité du portefeuille de créances commerciales, notamment en ce qui concerne le ratio de dilution (créances ayant fait l'objet d'un avoir par rapport au montant total des créances commerciales éligibles), des ratios de défauts et d'arriérés (ratios relatifs respectivement au rapport entre les créances commerciales arriérées ou douteuses et les créances commerciales éligibles). Au 31 mars 2018, toutes les obligations contractuelles au titre des programmes de cession de créances commerciales sont satisfaites. Ces programmes sont permanents et ne subissent aucun effet de saisonnalité autre que celui relatif à l'activité courante.

Les principales informations de ces programmes de titrisation, incluant le programme hors bilan, sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Programme	Encours maximum autorisé		Montant des créances cédées au 31 mars 2018	Sommes tirées au 31 mars 2018	Solde dû		Échéance
					au 31 mars 2018	au 31 décembre 2017	
(en millions de devises)					(en millions d'euros)		
Europe - Australie	375,0	EUR	433,6 EUR	326,9 EUR	326,9	376,0	16/12/2020
Europe	309,0	EUR	394,3 EUR	273,0 EUR	273,0	288,3	20/11/2019
Etats-Unis	515,0	USD	615,5 USD	465,1 USD	377,5	410,1	20/12/2019
Canada	175,0	CAD	222,3 CAD	157,9 CAD	99,4	116,4	18/01/2019
<b>TOTAL</b>					<b>1 076,7</b>	<b>1 190,8</b>	
<b>dont :</b>	<b>- Dette enregistrée au bilan :</b>				<b>907,7</b>	<b>1 007,6</b>	
	<b>- Financement hors bilan :</b>				<b>169,0</b>	<b>183,3</b>	

Ces programmes de cession de créances portent intérêt à taux variables majorés d'une marge spécifique à chaque programme.

Au 31 mars 2018, l'encours maximum autorisé de ces programmes de titrisation s'élevait à 1 212,1 millions d'euros et était utilisé à hauteur de 1 076,7 millions d'euros.

### 10.1.3| Billets à ordre

Afin d'optimiser son risque de crédit en Chine, le Groupe escompte sans recours auprès de divers établissements financiers des billets à ordre non échus émis par des banques (*Bank Acceptance Drafts*). Les billets à ordre sont reçus des clients en règlement de créances commerciales. Rexel transfère les risques et avantages lors de l'escompte des billets à ordre. Au 31 mars 2018, les billets à ordre escomptés non échus ont été décomptabilisés du bilan pour un montant de 10,1 millions d'euros (55,9 millions d'euros au 31 décembre 2017).

### 10.1.4| Contrats d'affacturage

En complément de ses programmes de titrisation de créances commerciales, Rexel a recours à des contrats d'affacturage en France et en Belgique, au terme desquels Rexel cède des créances commerciales au factor en contrepartie de trésorerie pour un financement maximum de 95 millions d'euros. Au titre de ces contrats, le Groupe transfère le risque de crédit, le risque de retard de paiement au factor mais reste responsable du recouvrement de la créance pour le compte du factor.

Au 31 mars 2018, Rexel a décomptabilisé les créances commerciales cédées au factor pour un montant de 79,6 millions d'euros (73,2 millions d'euros au 31 décembre 2017). La trésorerie encaissée pour le compte du factor relative aux créances transférées a été comptabilisée en dettes financières pour un montant de 25,8 millions d'euros au 31 mars 2018 (25,6 millions d'euros au 31 décembre 2017).

### 10.1.5| Billets de trésorerie

Rexel a lancé un programme de billets de trésorerie de 500 millions d'euros, dont l'échéance varie d'un à trois mois en fonction du type de billet de trésorerie émis, dans le but de diversifier le portefeuille d'investisseurs et d'optimiser les coûts de financement.

Au 31 mars 2018, le montant des billets de trésorerie émis s'élève à 89,7 millions d'euros (41,7 millions d'euros au 31 décembre 2017).

## 10.2 | Variation de l'endettement net

Aux 31 mars 2018 et 2017, la variation de l'endettement financier net se présente comme suit :

	Période close le 31 mars	
	2018	2017
(en millions d'euros)		
<b>Au 1er janvier</b> .....	<b>2 041,2</b>	<b>2 172,6</b>
Emission d'emprunts obligataires nette des coûts de transactions.....	-	295,8
Coûts de transaction.....	(1,3)	-
Variation nette des facilités de crédit, des billets de trésorerie et autres dettes financières .....	82,9	116,8
<b>Variation nette des lignes de crédit</b> .....	<b>81,6</b>	<b>412,5</b>
Variation nette des financements reçus au titre des programmes de titrisation.....	(86,9)	(98,2)
Variation des dettes au titre des contrats de location-financement	(0,6)	(1,6)
<b>Variation nette des dettes financières</b> .....	<b>(5,9)</b>	<b>312,7</b>
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie .....	170,4	(56,9)
Effet de la variation des taux de change sur l'endettement net .....	(24,4)	(3,9)
Effet des acquisitions sur l'endettement brut.....	0,0	-
Amortissement des coûts de transaction.....	1,1	1,6
Frais financiers non récurrents liés aux opérations de refinancement.....	1,1	6,7
Autres variations .....	0,4	0,6
<b>Au 31 mars</b> .....	<b>2 183,9</b>	<b>2 433,4</b>

## 10.3 | Risque de liquidité

La politique poursuivie par le Groupe pour gérer ses liquidités consiste à s'assurer qu'il y aura un montant suffisant de liquidités pour payer les dettes à leur échéance. Le Groupe vise à maintenir le niveau de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que celui des facilités de crédit disponibles, à un montant suffisant pour couvrir les décaissements relatifs aux dettes financières à un horizon de 12 mois.

L'échéancier des remboursements contractuels des dettes financières, en capital, est le suivant :

	Au 31 mars		Au 31 décembre	
	2018	2017	2018	2017
(en millions d'euros)				
<b>Echéances :</b>				
Un an .....	349,8	166,9		
Deux ans .....	272,7	638,2		
Trois ans .....	543,6	379,4		
Quatre ans .....	1,8	1,7		
Cinq ans .....	1,2	0,8		
Au-delà.....	1 450,0	1 450,2		
<b>Sous-total dette financière avant coûts de transaction</b> .....	<b>2 619,1</b>	<b>2 637,1</b>		
Coûts de transaction .....	(23,8)	(24,7)		
<b>Dette financière</b> .....	<b>2 595,2</b>	<b>2 612,3</b>		

Les obligations émises en mai 2016 pour un montant de 650 millions d'euros sont à échéance en juin 2023, celles émises en mars 2017 pour un montant de 300 millions d'euros sont à échéance en juin 2024 et celles émises en novembre 2017 d'un montant de 500 millions d'euros sont à échéance en juin 2025.

Conformément à un amendement signé le 31 janvier 2018, l'échéance du contrat de Crédit Senior a été prorogée jusqu'en janvier 2023 (voir note 22.1.1 des états financiers consolidés au 31 décembre 2017). Le contrat de Crédit Senior offre une ligne de crédit multidevises renouvelable d'un montant total de 850 millions d'euros, qui peut également être utilisée au moyen de tirages au jour le jour jusqu'à hauteur d'un montant de 137,8 millions d'euros. Au 31 mars 2018, cette ligne de crédit n'est pas utilisée.

Le 26 juin 2017, Rexel a prorogé de trois ans la date d'échéance de la ligne de crédit de 40 millions de dollars américains avec Wells Fargo Bank International, la portant au 26 juin 2020. Au 31 mars 2018, cette ligne de crédit n'était pas utilisée.

Enfin, les programmes de titrisation arrivent à échéance en 2019 et 2020. Le financement résultant de ces programmes dépend directement du montant et de la qualité du portefeuille de créances cédées. Dans l'hypothèse où les entités concernées ne respecteraient pas certains engagements, ces programmes de titrisation pourraient faire l'objet d'une résiliation anticipée, ce qui aurait un effet défavorable sur la situation financière du Groupe et sa liquidité. Par ailleurs, dans l'hypothèse où les entités *ad hoc* ne seraient plus en mesure d'émettre des instruments de dette (billets de trésorerie) dans des conditions équivalentes à celles pratiquées à ce jour, la liquidité et la situation financière du Groupe pourraient être affectées.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 1 949,5 millions d'euros au 31 mars 2018 (2 034,8 millions d'euros au 31 décembre 2017) et sont exigibles à moins d'un an.

Le montant des liquidités du Groupe est passé de 1 304,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 à 1 062,7 millions d'euros présentant un excédent de 712,9 millions d'euros comparé au montant de 349,8 millions d'euros de dettes exigibles à l'horizon de 12 mois.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 mars 2018</b>	<b>Au 31 décembre 2017 <sup>(1)</sup></b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	394,3	563,6
Concours bancaires.....	(124,4)	(100,6)
Billets de trésorerie.....	(89,7)	(41,7)
Contrat de crédit senior non tiré.....	850,0	850,0
Lignes Bilatérales.....	32,5	33,4
<b>Liquidité.....</b>	<b>1 062,7</b>	<b>1 304,7</b>

(1) Prend en compte les conséquences de l'avenant au contrat de Crédit Senior signé le 31 janvier 2018

## 11. | JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 mars 2018, le Groupe détient différentes catégories d'instruments financiers évalués à la juste valeur, qui sont présentées dans le tableau suivant :

	Au 31 mars 2018		Au 31 décembre 2017		Hiérarchie IFRS13
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Actifs financiers</b>					
Instruments dérivés dans une relation de couverture .....	15,7	15,7	13,3	13,3	Niveau 2
Autres instruments dérivés .....	9,4	9,4	0,3	0,3	Niveau 2
<b>Passifs financiers</b>					
Obligations senior .....	1 446,1	1 470,3	1 446,6	1 481,4	Niveau 1
Instruments dérivés dans une relation de couverture .....	2,9	2,9	0,1	0,1	Niveau 2
Autres instruments dérivés .....	0,5	0,5	1,2	1,2	Niveau 2

### Hiérarchie IFRS

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est soit reconnue, soit donnée en information sont classés dans des catégories selon une hiérarchie de juste valeur, telle qu'elle est décrite ci-dessous, fondée sur la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 : techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée au niveau le plus fin, qui est significative pour la détermination de la juste valeur, est observable directement ou indirectement)
- Niveau 3 : techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée au niveau le plus fin, qui est significative pour la détermination de la juste valeur, n'est pas observable)

### Techniques d'évaluation

Les contrats de couverture de risque de change sont évalués en fonction des taux de change spot observables, des courbes de rendement des devises concernées, ainsi que des écarts de change entre les devises concernées.

Les *swaps* de taux d'intérêt sont évalués selon les techniques d'évaluation fondées sur les courbes de rendement de taux d'intérêt observables. Le Groupe intègre également le risque de contrepartie pour les instruments dérivés actifs ou le risque propre du Groupe pour les instruments dérivés passifs.

## 12. | SAISONNALITE

Malgré un faible degré de saisonnalité du chiffre d'affaires, les variations du besoin en fonds de roulement entraînent une saisonnalité des flux de trésorerie. En règle générale, les flux de trésorerie générés par le Groupe sont plus élevés au quatrième trimestre par rapport aux trois premiers trimestres, dès lors que le besoin en fonds de roulement est plus élevé au cours de ces périodes.

## 13. | LITIGES

Pour la période close le 31 mars 2018, il n'y a pas eu d'évolution concernant les litiges présentés dans les états financiers au 31 décembre 2017 pouvant avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Rexel.

## 14. | EVENEMENTS POSTERIEURS A LA PERIODE DE REPORTING

A la date de présentation des états financiers consolidés, il n'y a pas eu d'évènements postérieurs au 31 mars 2018 susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière de Rexel.